

Organisme certificateur



Centre d'Études et de Recherches  
de l'Industrie du Béton

CS 10010 - 28233 ÉPERNON CEDEX - FRANCE

Tél. +33 (0)2 37 18 48 00

qualite@cerib.com - www.cerib.com

mandaté par AFNOR Certification

**Direction Qualité Sécurité Environnement**



N/Réf : DQSE/DC/HM -23-037

Dossier suivi par Hélène MATHOT

ligne directe : 02.37.18.48.18

e-mail : [h.mathot@cerib.com](mailto:h.mathot@cerib.com)

Épernon, le 14 juin 2023

## Objet : **NF Dallages & abords de piscine – Essais de glissance au plan incliné**

Madame, Monsieur,

Nous informons les titulaires de la marque NF Dallages pour sol et abords de piscines qu'en accord avec la Société Française de Céramique (Laboratoire de référence de la marque) nous procédons à une évolution du protocole suivi pour l'essai de glissance au plan incliné. Cet essai réalisé jusqu'à présent suivant la norme NF EN 13451-1+A1-2016 sera dorénavant effectué en conformité avec la norme NF EN 16165 : 2021 « Détermination de la résistance à la glissance des surfaces piétonnières - Méthodes d'évaluation ».

Le classement des produits sera réalisé suivant la norme NF P 05-011:2019 « Revêtements de sol - Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance ». Le niveau d'exigence pour les dallages utilisés aux abords de piscine reste inchangé, à savoir PN18 (angle supérieur ou égal à 18°).

L'évolution du protocole d'essai et, en particulier, le non recyclage de l'eau utilisée pour l'essai conduit le laboratoire de référence à procéder à une révision tarifaire de l'essai de glissance au plan incliné. Dans le cadre de la marque NF Dallages et abords de piscine, cet essai sera facturé 615 € HT par le laboratoire.

Cette évolution est d'application immédiate et nous vous rappelons que, conformément au référentiel de certification, cet essai est à réaliser annuellement pour chaque famille d'aspect de surface.

Pour tout renseignement complémentaire, merci d'adresser vos demandes à [qualite@cerib.com](mailto:qualite@cerib.com).

Nous vous remercions pour votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Cédric FRANCOU**

Le Responsable des Activités de Certification

*Destinataires : titulaires concernés, membres du comité de certification, AQR concernés*



L'accréditation par le COFRAC (COmité FRANçais d'ACcréditation) atteste de la compétence et de l'impartialité du CERIB (organisme certificateur accrédité sous le n° 5-0002) pour procéder à la certification des produits industriels (portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

Toute correspondance est à adresser à :  
CERIB  
Direction Qualité Sécurité Environnement  
CS 10010 – 28233 ÉPERNON CEDEX  
FRANCE